

## Déclaration africaine sur la gouvernance de l'internet

Nous, Ministres en charge des Technologies de l'Information et de la Communication des pays Africains, réunis à Alger le 13 février 2017 ;

Guidés par l'Acte Constitutif de l'Union Africaine et la vision de l'Union Africaine exprimée par son Agenda 2063 ;

Conscients du potentiel de l'Internet à promouvoir le développement humain durable, à construire des sociétés du savoir inclusives et à améliorer la libre circulation d'informations, d'idées et des opinions à travers le monde ;

Considérant,

- la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, adoptée lors de la 23<sup>ème</sup> session du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine, tenue à Malabo le 27 juin 2014,
- la Décision sur les Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique : défis et perspectives (2010),
- les Déclarations Oliver Tambo de Johannesburg du 5 novembre 2009, d'Abidjan du 22 février 2012 et d'Addis-Abeba du 22 juin 2012, concernant le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication,
- les conclusions de la réunion ministérielle de la session extraordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur la Communication et les TIC (CTIC) tenue à Bamako le 16 septembre 2016 ;

Souscrivant aux recommandations de l'UNESCO et de l'UIT qui préconisent une approche ouverte, transparente et inclusive de la gouvernance de l'Internet basée sur les principes d'ouverture, qui inclut la liberté d'expression, le respect de la vie privée, l'accès universel et l'interopérabilité technique ;

Réaffirmant les engagements pris par nos Etats respectifs à l'égard de la Déclaration du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) adoptée à Genève en décembre 2003 et de l'Agenda de Tunis en novembre 2005 ;

Considérant le modèle SMSI qui consacre le principe du multipartenariat dans la gouvernance de l'internet, impliquant les gouvernements, la société civile, le secteur privé et la communauté technique ;

Notant avec satisfaction les efforts de l'Union Africaine en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et les organisations de la société civile pour renforcer la participation des pays africains à la gouvernance de l'Internet mondial et les discussions sur les politiques publiques, ce qui a conduit à la création du Forum sur la gouvernance de l'Internet de l'Afrique ;

Se félicitant des projets intégrateurs africains dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication initiés par certains pays, soutenus par les partenaires de développement, dont la Banque Africaine de Développement (BAD), notamment la Dorsale Transsaharienne à fibre optique, et les projets similaires;

Constatant avec préoccupation le déséquilibre entre les opérateurs africains de télécommunications et les grands acteurs de l'internet et tenant compte de la concentration des fournisseurs de services de communication électroniques dans les pays développés, affectant, ainsi, négativement l'économie dans les pays africains ;

#### **NOUS ENGAGEONS A:**

- Œuvrer ensemble pour la mise en place d'un cadre global, transparent et inclusif de gouvernance de l'internet basé sur les principes d'ouverture, qui inclut la liberté d'expression, le respect et la protection de la vie privée, l'accès universel et l'interopérabilité technique, l'éthique et le respect de la diversité culturelle et linguistique dans le cyberspace ;
- Développer un Internet accessible et abordable, sûr et fiable, pour qu'Internet reste un espace, stable, résilient et digne de confiance, porteur d'un message de paix et favorisant l'usage pacifique de l'Internet ;
- Promouvoir la coordination entre les instances traitant de la gouvernance de l'internet dans nos Etats ;
- Déployer les efforts nécessaires pour participer activement à la mise en œuvre de cette évolution de la gouvernance mondiale de l'internet ;
- Elaborer une charte d'utilisation d'internet ayant pour objectif de protéger les utilisateurs de l'internet, y compris contre la propagande des groupes terroristes et l'extrémisme violent et de veiller au respect et à la protection des Droits de l'Homme en ligne ;
- Mettre en place les mécanismes nécessaires à la protection des enfants en ligne et mener le plaidoyer pour que l'Internet contribue à la lutte contre les fléaux sociaux et les violences faites aux femmes, aux filles et aux couches défavorisées ;
- Protéger l'Internet comme étant un espace public, en y accordant une priorité à l'intérêt public en cas de conflit entre l'intérêt public et les intérêts privés;
- Garantir, à toute personne, le droit d'utiliser l'Internet dans le respect de sa vie privée, sans préjudice des limitations nécessaires imposées par les impératifs de sécurité publique, la lutte contre la cybercriminalité, l'extrémisme violent et le terrorisme;
- Concevoir une stratégie commune pour que les bénéfices économiques de l'Internet profitent au continent ;
- Mettre en place, aux niveaux national et régional, des modèles et mécanismes afin de protéger les intérêts des utilisateurs et de promouvoir la concurrence loyale dans les écosystèmes d'Internet;
- Mettre en place un cadre réglementaire pour permettre aux opérateurs télécom de gérer leur transition vers l'élargissement de l'accès à l'internet par le développement des infrastructures de connectivité et la facilitation du partage des infrastructures TIC ;
- Promouvoir le développement de contenus locaux et renforcer aussi bien la capacité technique que la capacité des utilisateurs à gérer, développer et consommer ces contenus.
- Promouvoir l'Identité Numérique Africaine en favorisant le contenu local et le multilinguisme, et encourager l'innovation, la formation technologique et les startups africaines notamment en faveur de la jeunesse ;

**DEMANDONS :**

Aux États de participer aux différents forums de Gouvernance de l'Internet, et que leur rôle soit plus que consultatif dans la gestion des ressources Internet afin d'améliorer l'équité, l'efficacité et la compétitivité.

**INVITONS PAR LA PRESENTE DECLARATION :**

- Les grands acteurs des TIC à investir dans les infrastructures dont ils tirent profit dans les pays africains ;
- Les fournisseurs de services de communication électronique à engager un dialogue avec les pays africains pour un partage équitable des bénéfices de l'internet ;

**EXPRIMONS** notre sincère gratitude à Son Excellence Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, pour son engagement indéfectible en faveur de l'Afrique et au Peuple Algérien pour son accueil chaleureux.

Fait à Alger le 13 février 2017.